

Monsieur le Président,

La Côte d'Ivoire remercie la présidence de la Fédération de Russie pour cette importante séance qui donne l'occasion à notre Conseil d'évaluer, un an après son adoption, le niveau de mise en œuvre de la Résolution 2365 (2017) du Conseil de sécurité sur les mines terrestres, les restes explosifs de guerre et les engins explosifs artisanaux.

Elle félicite par ailleurs, Monsieur le Secrétaire général pour son Rapport sur la mise en œuvre de la cette Résolution.

Monsieur le Président,

Les progrès remarquables enregistrés ces dernières années dans le domaine de la lutte antimines sont à saluer et à encourager, de même que l'adhésion de plus en plus importante des Etats au respect des normes en la matière.

En effet, 164 Etats sont désormais parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction.

Mon pays note avec satisfaction que certains Etats ont procédé à la destruction des dernières mines antipersonnel sur leurs territoires, s'acquittant ainsi de leurs obligations en vertu de la Convention.

Ma délégation salue, par ailleurs, l'inscription de la lutte anti- mines au cœur de l'action humanitaire, de la construction de la paix et de la mise en œuvre du programme de développement durable à l'horizon 2030.

Monsieur le Président,

Force est de constater qu'en dépit des avancées significatives qui ont été réalisées en la matière, l'objectif commun de parvenir à un monde exempt de mines est loin d'être atteint et demeure un défi majeur pour la Communauté internationale.

Comme le souligne le Rapport du Secrétaire général, le phénomène reste une menace persistante pour la paix et la sécurité internationale, particulièrement pour les populations civiles, les travailleurs humanitaires, mais également pour les forces de maintien de la paix déployées dans les zones de conflit.

Longtemps après la fin des hostilités, ces engins explosifs continuent de tuer et de mutiler, rendant impossible le retour des réfugiés et des déplacés dans leurs foyers, de même que tout espoir de reprise d'une vie normale ou de reconstruction post-conflit.

Par ailleurs, en dépit de la diminution des menaces causées par les mines et les restes explosifs de guerre, de nouvelles menaces ont émergé, telles que celles des engins explosifs improvisés, des stocks de munitions obsolètes et mal gérées, de même que la circulation d'armes légères et de petit calibre.

Monsieur le Président,

Au sortir de la crise en Côte d'Ivoire, mon pays bien que n'ayant pas connu l'utilisation de mines antipersonnel, a décidé de détruire son stock de mines antipersonnel (environ 1803 mines), conformément aux engagements pris dans le cadre de la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel. Le Gouvernement ivoirien a également décidé d'inscrire, au titre de ses priorités, la problématique de la gestion et de la sécurisation des stocks d'armes et de munitions.

Avec l'appui de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) et de son Service de lutte antimines (UNMAS), la Côte d'Ivoire s'est dotée de sites de stockages d'armes et de munitions qui répondent aux normes internationales, à travers l'élaboration de standards pour la construction des dépôts d'armes, la rénovation des armureries et la construction de soutes sécurisées, conformément aux normes internationales.

De même, un manuel de procédure de gestion des stocks d'armes et un guide de gestion des munitions ont été élaborés afin d'améliorer les outils et systèmes existants. Les Autorités ont aussi œuvré, en termes de renforcement des capacités, à la formation technique des personnes en charge de la gestion des dépôts, et ont constitué une base de données informatisée des armes et munitions. A ce jour, la Côte d'Ivoire peut se prévaloir d'un taux d'armes marquées et enregistrées de 95%.

Monsieur le Président,

Face à la question préoccupante des mines et des restes explosifs de guerre, la Côte d'Ivoire appelle à une coopération internationale renforcée entre les Etats, en vue de l'élimination du danger qu'ils constituent pour la paix et la sécurité internationale.

Elle encourage à la mise en œuvre des instruments juridiques internationaux liés à la lutte antimines et exhorte à la poursuite des efforts collectifs en vue de l'universalisation de ces instruments.

Ma délégation est également d'avis que l'élimination des risques inhérents aux mines antipersonnel requiert une approche holistique qui implique à la fois de sensibiliser le public aux dangers que représentent ces engins et de mener les opérations nécessaires pour procéder à leur identification et à leur retrait.

Cette démarche doit aussi inclure l'aide aux victimes, la gestion des armes, la destruction des arsenaux, le renforcement des capacités nationales et la mise en œuvre intégrale des Conventions qui interdisent et régulent l'utilisation des mines antipersonnel.

Mon pays encourage en outre les Etats à la mise en œuvre de programmes et politiques de sensibilisation, de déminage, d'éducation aux risques liés aux mines et d'assistance aux victimes, en s'appuyant sur la Stratégie de lutte antimines des Nations Unies pour la période 2013-2018.

La Côte d'Ivoire se réjouit de la prise en compte de la question de la lutte antimines dans la formulation des mandats des Opérations de maintien de la paix, des Missions politiques spéciales et des programmes humanitaires et de développement.

Dans ce contexte, elle apprécie le rôle clef joué par l'ONU, notamment son Service de la lutte antimines et réaffirme la nécessité des partenariats et de la coopération entre les Organisations régionales, telle que l'Union Africaine, et les Nations Unies.

La Côte d'Ivoire se félicite enfin de l'achèvement des normes d'élimination des engins explosifs des Nations Unies, qui constitue une étape importante pour adapter la réponse des Nations Unies à l'évolution de la menace des mines.

Monsieur le Président,

Pour conclure, ma délégation estime que la lutte pour l'élimination du danger que constituent les mines et les restes d'explosifs de guerre demeure d'actualité au regard de nos efforts communs pour promouvoir la paix et assurer le développement dans le monde.

Aussi, il importe que le Conseil de sécurité reste saisi de cette question en raison de ses répercussions sur la paix et la sécurité internationale, et que le Secrétaire général informe régulièrement les membres du Conseil de son évolution.

Je vous remercie.